

## **Éducation et formation**

- Les employées et employés des maisons de soins infirmiers doivent être formés pour reconnaître les cas probables de COVID-19, recevoir les informations les plus récentes sur le ou les modes de transmission du virus et être formés en conséquence.
- Les formations doivent passer en revue les protocoles précis à suivre en présence de résidentes et résidents soupçonnés d'être atteints du virus ou ayant reçu un diagnostic de COVID-19, et ce, dans toutes les disciplines (entretien ménager, diététique, soins infirmiers, etc.)
- Les employées et employés doivent recevoir une formation sur les précautions à prendre en cas de transmission aérogène, par contact et par gouttelettes lors des soins aux résidentes et résidents atteints de la maladie infectieuse.
- Les employées et employés doivent recevoir une formation sur la façon d'enfiler et d'enlever les vêtements de protection (EPI). Il faut ensuite évaluer leurs compétences à ce sujet. Il faut procéder à des essais d'ajustement des masques N95 sur les employées et employés.
- Les employées et employés doivent recevoir une formation sur les techniques d'élimination des déchets.
- Les préposées et préposés à l'entretien ménager doivent recevoir une formation sur les procédures de nettoyage sécuritaire des chambres.

## **Dotation en personnel**

- Des plans de dotation adéquate en personnel en cas de recrudescence du nombre de résidentes et résidents présentant des symptômes d'infection au COVID-19 doivent être élaborés et communiqués aux employées et employés.
- Des plans relatifs aux effectifs de réserve prévus dans les conditions critiques doivent être élaborés et communiqués aux employées et employés.
- Du personnel d'entretien ménager supplémentaire doit être prévu pour nettoyer et désinfecter plus souvent afin de limiter la propagation.



## Liste de vérification des maisons de soins infirmiers Le 16 mars 2020

- La direction doit clarifier le rôle que les infirmières et infirmiers auxiliaires et d'autres employées et employés doivent jouer pour aider les résidentes et résidents à rester en contact avec leurs proches si les visites sont interdites.

### Protocoles, précautions, équipement et procédures

- La direction des maisons de soins infirmiers doit s'assurer qu'un protocole est en place pour procéder au dépistage des résidentes et résidents qui ont possiblement été exposés ou infectés et pour les examiner. Une fois les cas suspects identifiés, une procédure doit être établie pour leur faire porter un masque et les isoler.
- La direction doit s'assurer que des procédures sont en place pour que les employées et employés puissent signaler leur exposition probable au virus et être examinés, traités et retirés de leur lieu de travail (en conservant leur plein salaire, leur ancienneté et leurs avantages) pendant la période d'incubation ou d'isolement, le cas échéant.
- La direction doit s'assurer qu'un protocole est en place pour isoler rapidement les résidentes et résidents susceptibles d'être porteurs du virus. Ces endroits doivent être clairement identifiés. Elle doit réviser ses politiques visant à déterminer les résidentes et résidents qui seront transférés dans des hôpitaux et ceux et celles qui resteront dans l'établissement.
- La direction doit élaborer des procédures pour que les employées et employés puissent signaler leur exposition probable au virus et être examinés, traités et retirés de leur lieu de travail (en conservant leur plein salaire, leur ancienneté et leurs avantages) pendant la période d'incubation, le cas échéant.
- La direction doit mettre en œuvre des plans pour s'assurer que les équipements de protection individuelle (EPI) sont adéquats: des blouses, des gants en nitrile et minimalement des masques jetables N95 homologués pour les employés qui mènent des des procédures de génération d'aérosols, ainsi qu'une protection des yeux ou du visage (lunettes de protection, écran facial). Il faut vérifier les dates d'expiration des masques N95.
- La direction doit s'assurer que tout le personnel reçoit une copie de la politique de prévention et de contrôle des infections de l'établissement et qu'il connaît le préventologue des infections au sein du personnel, conformément aux exigences des CMS.
- La direction doit avoir un plan en place pour filtrer les visiteuses et visiteurs et gérer les visites, comme énoncé dans les lignes directrices des CMS à l'intention des maisons de soins infirmiers.



**Liste de vérification des maisons de soins infirmiers**  
**Le 16 mars 2020**

- La direction doit élaborer un plan pour prévenir le profilage racial ou ethnique ou la discrimination injustifiée.



**Liste de vérification des maisons de soins infirmiers**  
**Le 16 mars 2020**

**Communication**

- Les administratrices et administrateurs doivent communiquer souvent avec tout le personnel dans de multiples forums afin de faire le point, de renforcer les protocoles de prévention et de lutter contre la désinformation.
- Il faut régulièrement rappeler aux employées et employés de ne pas entrer au travail si elles et ils sont malades.
- L'administration doit maintenir des contacts réguliers avec les partenaires syndicaux pour assurer une communication efficace.

## **Liste de vérification des maisons de soins infirmiers**

### **Protocoles, précautions, équipement et procédures / éducation et formation du personnel**

- La direction des maisons de soins infirmiers doit s'assurer que des protocoles, des politiques et des procédures sont en place pour procéder au dépistage des résidentes et résidents qui ont possiblement été exposés au COVID-19 ou infectés par le virus et pour les examiner. Une procédure doit être établie pour rapidement faire porter un masque aux cas suspects et les isoler dans des chambres prévues à cet effet (dont les portes sont toujours fermées). Elle doit réviser ses politiques visant à déterminer les résidentes et résidents qui seront transférés dans des hôpitaux et ceux et celles qui resteront dans l'établissement.
- La direction doit s'assurer que tout le personnel (entretien ménager, diététique, soins infirmiers, etc.) reçoit une formation sur les protocoles précis à suivre concernant les résidentes et résidents soupçonnés d'être atteints du virus ou ayant reçu un diagnostic de COVID-19 et sur les précautions à prendre en cas de transmission aérogène, par contact et par gouttelettes lors des soins aux résidentes et résidents atteints de la maladie infectieuse. Les préposées et préposés à l'entretien ménager de l'hôpital doivent recevoir une formation sur les procédures de nettoyage sécuritaire des chambres.
- La direction doit s'assurer que des procédures sont en place pour que les employées et employés puissent signaler leur exposition probable au virus et être examinés, traités et retirés de leur lieu de travail (en conservant leur plein salaire, leur ancienneté et leurs avantages) pendant la période d'incubation ou d'isolement, le cas échéant.
- La direction doit mettre en œuvre des plans pour s'assurer que les équipements de protection individuelle (EPI) sont adéquats : des blouses, des gants en nitrile et minimalement des masques jetables N95 homologués (ils doivent être ajustés sur les employées et employés), ainsi qu'une protection des yeux ou du visage (lunettes de protection, écran facial). Il faut vérifier les dates d'expiration des masques N95.
- Les employées et employés doivent recevoir une formation sur la façon d'enfiler et d'enlever les vêtements de protection (EPI) et sur les techniques d'élimination des déchets. Il faut procéder à des essais d'ajustement des masques N95 sur les employées et employés.
- La direction doit s'assurer que tout le personnel reçoit une copie de la politique de prévention et de contrôle des infections de l'établissement et qu'il connaît le préventologue des infections au sein du personnel, conformément aux exigences des CMS.



## Liste de vérification des maisons de soins infirmiers Le 16 mars 2020

- La direction doit avoir un plan en place pour filtrer les visiteuses et visiteurs et gérer les visites, comme énoncé dans les lignes directrices des CMS à l'intention des maisons de soins infirmiers.
- La direction doit élaborer un plan pour prévenir le profilage racial ou ethnique ou la discrimination injustifiée.

### **Dotation en personnel**

- La direction doit communiquer au personnel ses plans pour assurer une dotation adéquate en effectif, y compris en personnel de réserve, en cas de recrudescence du nombre de résidentes et résidents ou d'employées et employés présentant des symptômes d'infection au COVID-19.
- Du personnel d'entretien ménager supplémentaire doit être prévu pour nettoyer et désinfecter plus souvent afin de limiter la propagation.
- La direction doit clarifier le rôle que les infirmières et infirmiers auxiliaires et d'autres employées et employés doivent jouer pour aider les résidentes et résidents à rester en contact avec leurs proches si les visites sont interdites.

### **Communication**

- Les administratrices et administrateurs doivent communiquer souvent avec tout le personnel dans de multiples forums afin de faire le point, de lui transmettre les informations les plus récentes sur le ou les modes de transmission du virus, de renforcer les protocoles de prévention et de lutter contre la désinformation.
- Il faut régulièrement rappeler aux employées et employés de ne pas entrer au travail si elles et ils sont malades.
- L'administration doit maintenir des contacts réguliers avec les partenaires syndicaux pour assurer une communication efficace.